Institut d'Histoire Sociale CGT 44

L'Institut d'Histoire Sociale

n°16 - Novembre 2015

1955 DES LUTTES QUI ONT MARQUÉ LE MOUVEMENT OUVRIER DE NOTRE DÉPARTEMENT

Au 34me jour de grève

Calmes mais décidés
les Métallurgistes Nazairiens
ont effectué en nombre leur deuxième
MARCHE SUR NANTES

" Nous sommes prêts à accepter un arbitrage mais aussi à lutter plus longtemps s'il le faut "

Le Préfet explique

LE MEETING A ST-NAZAIRE

LA MARCHE SUR NANTES

LES GRÉVISTES NAZAIRIENS AU PASSAGE A SAVENAY

L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT de Loire-Atlantique
Maison des Syndicats - 1, place de la Gare de l'État - CP n° 1 - 44276 NANTES Cedex 2

SOMMAIRE

Editorial 2
Il y a 60 ans les métallos..... 3 > 9
Bref retour sur la grève des traminots nantais de 1955 ..... 10 > 13
PV de l'AG IHS 44 du 16 juin 2015 ..... 14 > 15
Conférence Stéphane SIROT 16

Photos de couverture : Article du journal Le Populaire du 12 avril 1950 relatif à une marche sur Nantes des métallurgistes nazairiens. [Coll. Centre de ressources documentaires de la ville de Saint-Nazaire] - Meeting CGT avec des slogans contre la guerre d'Indochine, Châteaubriant, 1953. Groupe de militants avec entre autre comme slogan : "Aidez les dockers de Saint-Nazaire en lutte pour la Paix". [CHT, coll. UD CGT 44] - Meeting cheminots devant l'ancienne gare d'Orléans à Nantes, 1947. [CHT, coll. UD CGT 44]

A l'heure où j'écris ces mots, de terribles événements secouent la France. La barbarie ne s'arrêtera donc jamais.

En tant qu'Institut de l'Histoire Sociale, nous revenons sans cesse sur les valeurs de fraternité et solidarité qui sont nos valeurs en racontant les faits tels qu'ils se sont passés afin d'en tirer les enseignements nécessaires à notre avenir. Il nous faut continuer à dire la réalité pour combattre tout acte qui détruit l'Homme. Les luttes pour la paix, la tolérance, le vivre ensemble doivent continuer pour que chacun en France et ailleurs puisse vivre dignement et dans la paix.

Dans ce cahier, nous avons choisi de revenir sur les luttes qui se sont déroulées en 1955 dans notre département, mais qui ont eu des répercussions à l'ensemble du salariat. Lutte dans la métallurgie, où un maçon qui défendait ses droits a trouvé la mort, et dans une autre profession, moins connue, celle des traminots nantais.

Par ailleurs nous vous invitons à notre deuxième conférence que nous organisons, le mardi 15 décembre, avec Stéphane Sirot, professeur d'histoire politique et sociale du XX^{ème} siècle à l'université de Cergy-Pontoise et membre du conseil scientifique de l'IHS confédéral qui nous parlera de « démocratie sociale, dialogue social depuis 1945 ». Je peux vous assurer un grand moment et ne peux que vous inciter fortement à venir nombreux à cette initiative.

Je vous souhaite une très bonne lecture, et espère vous retrouver très prochainement pour faire partager nos valeurs et faire vivre l'espoir d'un monde meilleur.

Je vous souhaite également, ainsi qu'à vos proches de très belles fêtes de fin d'année.

Marie-Claude Robin

Directrice de Publication
Marie-Claude ROBIN

Conception et impression
Imprimerie CGT 44

IL Y A 60 ANS LES MÉTALLOS

Il y a 60 ans les métallos de la navale, puis l'ensemble de la métallurgie de Saint Nazaire engageaient un conflit long et puissant pour une revalorisation de 30% de leur salaire.

Ils étaient rejoints dans cette lutte par les métallos de Nantes pour les mêmes revendications d'augmentation de salaires de 40 francs (anciens).

Ces luttes ont eu un retentissement national, au regard de la puissance de la lutte, de l'unité des métallos et de leurs organisations syndicales CGT, CFTC, FO, du succès important au bout de 8 mois de conflit pour les Nazairiens et de 4 mois pour les Nantais.

Ces luttes ont du faire face à la violence des patrons et du gouvernement avec un déploiement des forces policières CRS et Gardes Mobiles, avec des centaines de blessés et l'assassinat de l'ouvrier Jean Rigollet.

Ces luttes n'ont rien eu de spontanées, elles sont la conséquence d'une politique de blocage des salaires tant de la part du patronat que des gouvernements menée de concert depuis 1947, avec les objectifs déjà à cette époque de remettre en cause les orientations politiques et sociales du programme du Conseil National de la Résistance.

Il n'est donc pas inutile de revenir sur l'analyse de ce conflit qui a suscité et qui continu de susciter des réflexions et des analyses, voire des appropriations parfois surprenantes.

Les origines du conflit :

A la fin de la guerre, l'urgence c'est la reconstruction de l'habitat, du tissu industriel, et de l'économie.

Dès 1947, des grèves éclatent pour des augmentations de salaire dans toute la France. Les horaires de travail se situent de 55 à 60 heures par semaine avec les heures supplémentaires, la vie est dure et la pauvreté dans la suite de la guerre ne disparait pas.

La CGT réunifiée, soutenue par le PCF, demande des augmentations de salaire, qui sont refusées tant dans le privé que dans le public et ce malgré des augmentations de prix importantes.

La politique de guerre en Indochine n'est pas sans conséquence sur le budget de l'Etat au détriment d'une politique sociale que revendiquent les forces syndicales et politiques progressistes. Décembre 1947 c'est la scission de la CGT et la création de FO. Le patronat, la droite et la SFIO vont mettre à profit l'affaiblissement de l'outil de défense des salariés : la CGT.

Plusieurs grèves puissantes se produisent jusqu'en 1950, dont la grève des mineurs durement réprimée par l'armée.

A Saint-Nazaire en 1950, dans la navale, les salaires ne suivent pas les augmentations du coût de la vie. Malgré une grève de 45 jours, le patronat et le gouvernement refusent toute revalorisation des salaires.

Dans le même temps, apparait les premiers effets de la division syndicale. Dans un article de Ouest France du 9 juin 2005 Paul Malnoé de FO déclare :

"Le 9 mars 1950, le mouvement s'est quand même embarqué dans une grève totale. Les ouvriers étaient pour, la CGT aussi et la CFTC a collé à la CGT. Mais nous, à FO, on savait qu'on allait se casser la gueule. On s'est fait traité de dégonflés".

Photo : La sortie (débauche) des chantiers navals de Saint-Nazaire dans les années 1950. Les ouvriers quittent le chantier à pieds, à vélo, à solex ou à vélomoteur. Il semble qu'on apperçoive des véhicules des forces de l'ordre (en haut à droite). Enfin les ouvriers semblent trop bien habillés pour débaucher, peut-être s'agit-il d'une fin de meeting avec les chantiers lock-outés ? [CHT]

Mais devant la détermination des ouvriers, FO suit en trainant les pieds.

En juillet et août 1953 c'est la grève dans une partie de la fonction publique et des cheminots toujours pour des revendications salariales. Même politique, même résultat. La colère est grande, la pauvreté voire la misère aussi.

Octobre, novembre 1954, les soudeurs de la navale ne supportent plus les cadences de travail imposées par le système Taylor (qui définit un boni en fonction du nombre de mètres de soudure quotidiennement imposés par les patrons).

A cette époque la construction navale passe du système de rivetage des coques de navires à la soudure électrique qui se généralise.

La productivité augmente considérablement, le nombre d'heures à la tonne métallique passe de 100 heures en 1952 à 86 heures en 1954, soit un gain de productivité de 14 % en deux ans mais les salaires ne progressent pas et les conditions de travail s'aggravent.

Les soudeurs ayant fait l'expérience de la grève de 45 jours de 1950 décident :

- De mettre en place des comités de grèves, ce sont eux qui décideront des modes d'actions et de l'analyse du résultat des discussions avec les patrons.
- D'innover des modes d'actions par roulement qui influent sur la production sans que cela conduise à des pertes de salaires importantes.

La CGT, qui est majoritaire dans cette profession soutient ces décisions.

Les négociations trainent sans résultat.

Par ailleurs il était convenu par le gouvernement et les patrons que les régions de Saint-Nazaire et de Nantes ne subiraient pas les conséquences des zones de salaires appliquées à l'époque à certaines régions de France en particulier dans la fonction publique, et que le salaire moyen des métallos de la région parisienne serait applicable à Saint-Nazaire et Nantes.

Sauf que les comparaisons étaient faussées :

Avec le poids dans la construction automobile à Paris où il y avait beaucoup d'OS (ouvriers spécialisés) et peu de professionnels qualifiés.

Dans la métallurgie du département, dont la navale, c'est l'inverse, beaucoup de professionnels et peu d'OS.

La comparaison Saint-Nazaire/Paris pour les professionnels faisait apparaitre un différentiel de 30 % sur le salaire horaire au détriment de Saint-Nazaire.

Cette différence est notamment apparue quand des salariés de l'entreprise Saint-Denis/Paris venus travailler à Saint-Denis/Saint-Nazaire confirmaient cette différence salariale de 30 % pour des travailleurs de la même entreprise. L'exigence de la revendication de 30 % devenait plus forte. En janvier 1955 cette revendication de 30 % d'augmentation des salaires est portée par les métallos de la navale, et d'autres entreprises par la suite. La CGT soutient cette revendication rejointe par la CFTC, FO et la CGC.

Dans la même période en février 1955, le gouvernement Mendès France (radical socialiste) est remplacé par le gouvernement Edgard Faure (radical droite) dont Giscard d'Estaing est le directeur général adjoint chargé du social (déjà lui). La politique "sociale" sans être différente est plus accentuée à droite et les syndicats réformistes plus à l'aise pour revendiquer.

Photo : Soudure continue (« TIG »), photos réalisée aux ACL (Nantes) mais qui peuvent peut-être correspondre à des travaux également réalisés à Saint-Nazaire, nd. [CHT, coll. Couëdel]

Les négociations commencent avec les patrons des chantiers navals dès le mois de février sans succès. Les soudeurs et les professions de la tôlerie, les grutiers et toutes les professions de la navale se mettent en grève par des arrêts de travail courts et par roulement et ce jusqu'au 25 mars avec un rassemblement sur le terre plein de Penhoët qui réunit 10.000 ouvriers.

En plein conflit se tient au mois d'avril le congrès du syndicat CGT de la métallurgie. Le débat porte essentiellement sur le conflit en présence de Jean Breteau secrétaire de la fédération des métaux et Alain Le Léap secrétaire confédéral.

Pour les militants il faut poursuivre la lutte, les 30 % ne sont pas seulement justifiés par les écarts avec Paris, c'est aussi le minimum pour vivre et repousser la pauvreté.

Le congrès approuve les comités de grève pour l'unité, les revendications et la démocratie ouvrière et syndicale.

Jean BRETEAU et Alain LE LÉAP apportent le soutien de la FTM et de la CGT. Il faut vaincre la pauvreté, il faut des salaires qui permettent de vivre et l'augmentation de la production et de la productivité doit profiter aux travailleurs.

L'initiative des comités de grève des soudeurs deviennent des comités de luttes le 5 mai, mis en place par atelier et par corporation et étendus dans d'autres entreprises qui se sont jointes au mouvement. Ainsi les formes de lutte, les arrêts de travail sont décidés sur le tas et à tour de rôle. La production est paralysée sans que les pertes de salaires soient importantes.

La CGT soutient à fond les comités de lutte alors que FO et la CFTC, sans les contester, ont du mal à en accepter les décisions.

La position de la CGT est claire, la revendication de 30%, c'est la revendication des travailleurs, c'est à eux de décider des formes et de la durée des arrêts de travail comme c'est à eux de décider du résultat des négociations.

Le 7 avril débrayage dans tous les ateliers et grève de 24 heures à la SNCASO.

Le 15 mai débrayage général de toute la métallurgie nazairienne. 15.000 participants à la manifestation et soutien massif de la population y compris de certains commerçants. Les comités de luttes s'élargissent à d'autres entreprises (fonderies, Thiriet, AFO, SNCASO…).

27 mai nouvelle manifestation de masse vers l'Inspection du Travail et la Sous Préfecture.

Courant mai et juin les grèves, les arrêts de travail se poursuivent mais les résultats sont maigres. Les patrons ne veulent pas céder se sentant soutenus par le gouvernement.

Dans ses mémoires Edgard FAURE écrit à propos des grèves de 1955 :
"on dit, à juste titre, qu'il faut savoir terminer une grève. Cependant il peut arriver de savoir ne pas y mettre fin" - (mémoires II, P. 311,312).

Autrement dit faire traîner les discussions pour tenter le pourrissement du conflit, d'autant plus que la période des congés (2 semaines à l'époque) sera du 14 juillet au 31 juillet.

Du 20 au 25 juin la tension monte car le boni des soudeurs est diminué pour fait de grève et que la production est nulle selon la direction. Ce qui fait 15 à 20 francs de l'heure de moins, soit le tiers du salaire horaire.

Le 21 juin devant le refus de la direction de négocier et qui a fermé les grilles d'entrée des bureaux, les soudeurs forcent les grilles et oc-

Photo : rassemblement non localisé, Saint-Nazaire. [CHT, coll. USTM CGT]

cupent la direction. Le directeur CALDAGUÈS informe le Sous Préfet GERBOT qu'il est prisonnier.

Les fenêtres des bureaux sont ouvertes et quelques dossiers et autres objets se retrouvent deux étages plus bas, la colère justifiée des soudeurs est à son comble.

Ce même 21 juin, les travailleurs des autres entreprises viennent devant la direction des chantiers. Ils sont entre 10.000 et 12.000 selon la presse. Vers 21 heures l'occupation des bureaux est terminée.

Le 22 juin la direction provoque le lock out, tous les ouvriers sont sur le terre plein. Une nouvelle réunion de 4 heures avec la direction ne donne pas plus de résultat.

Les travailleurs de la navale, rejoints par ceux des autres entreprises font face au déploiement de CRS et gardes mobiles. Les affrontements ont lieu. Il y aura des dizaines de blessés dont plusieurs sont dirigés vers l'hôpital, sérieusement blessés.

Devant la détermination des ouvriers, les patrons lâchent un peu sur les revendications avec une proposition d'une augmentation moyenne de 7,4 % sur les salaires et sur un relèvement du boni des soudeurs.

Mais 4 ouvriers sont arrêtés, traduits immédiatement en justice et emprisonnés à la prison de Saint-Nazaire. Mais devant la protestation des travailleurs et de la population, ils seront libérés en attendant de repasser

devant le tribunal qui leur reproche *"outrages et rébellion"* ainsi que d'avoir usés *"d'épithètes malsonnantes à l'égard des forces de l'ordre".*

Au jugement définitif, 2 seront relaxés, 1 aura 15 jours de prison et 1 un mois de prison …qu'ils ne feront pas.

Jusqu'à la date du premier départ en congés, les négociations n'avaient que peu avancées. On était à 7,4 %, loin des 30 %, y compris à la commission mixte qui discutait des Conventions Collectives.

Il est clair que les patrons espéraient qu'avec les congés que le conflit allait s'épuiser.

Ce résultat sera proposé aux travailleurs des entreprises entre le 7 et le 9 juillet.

Le 7 juillet la CGT réunit ses syndiqués du chantier naval, ils seront 400 à la réunion. La discussion est ferme voire houleuse, le mandat donné est aussi ferme : ça ne fait pas le compte.

La CGT (BUSSON) refuse de conclure un accord sur la base du résultat des négociations, elle appelle les travailleurs à continuer la lutte.

La CFTC (ROMBEAUT) déclare que les résultats obtenus sont une avancée qu'il faut prendre en compte et c'est le résultat de la lutte.

FO (MALNOÉ) déclare qu'il n'est pas question de donner des consignes de vote.

Les travailleurs votent dans chaque entreprise avec l'organisation des comités de lutte :
Pour la signature : 1055 voix.
Contre la signature : 6898 voix.
Nuls : 177.
Abstentions : 144.

A la veille des départs en congés le mandat des travailleurs est clair : **"ça ne fait pas le compte, nous voulons nos 30%".**

Au retour des congés le mois d'août sera chaud. Dès le 25 juillet, la direction des chantiers décide que l'horaire de travail est ramené à 40 heures en raison des grèves. C'est une nouvelle provocation patronale pour frapper au porte monnaie des familles.

Photo : Saccage du siège du syndicat patronal de Nantes le 17 août 1955. Il s'agit des photos réalisées par l'huissier. [CHT]

De nouveaux contacts ont lieu entre les représentants syndicaux et la direction du syndicat patronal, sans résultat. Et les patrons ajoutent que si les propositions faites avant les congés sont rejetées, ils remettent en cause ce qu'ils ont du concéder.

Enfin les patrons des différentes entreprises envoient à domicile de chaque salarié une lettre individuelle pour justifier la décision des 40 heures et la non application des propositions de juin s'il n'y a pas d'accord sur cette base.

Devant ces nouvelles provocations patronales, la colère des travailleurs devient explosive.

De nouvelles formes de lutte sont décidées par les comités de lutte en accord avec les délégués syndicaux, les débrayages seront plus courts et plus fréquents.

Les délégués syndicaux rencontrent le directeur départemental du travail, Raoul GAND, (qui deviendra en 1962, directeur du personnel des Chantiers de l'Atlantique).

Dès le lundi 1er août et le mardi 2 août les débrayages reprennent et alors que les délégués syndicaux rencontrent la direction, les travailleurs de la navale se rassemblent devant les bureaux de la direction, ils sont entre 600 et 1.000. Dès l'après midi, c'est l'ensemble des métallos de la navale, soit plus de 10.000 qui sont sur le terre plein.

La baraque d'un gardien des chantiers flambe, les grilles tombent et quelques vitres des bureaux volent en éclats. Le préfet RIXE envoie les gardes mobiles et CRS nouvelles bagarres, nouveaux blessés dont 1 grave avec la main arrachée par une grenade.

Des wagons sont poussés et des barricades de divers objets sont élevés pour faire écran avec les forces de police, les ouvriers réagissent avec leurs outils de travail, les heurts sont très violents,

la charge des gardes mobiles et des CRS repousse les travailleurs loin dans les rues de Penhoët dans la soirée du lundi.

Par arrêté de la Sous Préfecture, tous les débits de boissons seront fermés jusqu'à nouvel ordre, mais les patrons de bistrots servent dans les arrières cours.

Le préfet RIXE aux ordres du pouvoir multiplie les provocations et menaces à l'égard des représentants de la CGT, notamment envers BUSSON, PICONNIER, ANDRIEU et Pierre MAHÉ, un instituteur qui écrit pour le journal Ouest Matin (PCF).

Menaces d'emprisonnement pour les militants CGT, qualifiés par le préfet de "chefs des émeutiers" et mensonges quand il déclare que *"les briérons ont apporté leurs fusils de chasse aux chantiers et que les ouvriers des chantiers ont fabriqué des canons".*

En plein délire le Préfet, mais ça n'impressionne nullement nos camarades qui lui répliquent qu'il ferait mieux d'intervenir auprès des patrons pour négocier afin que ce conflit se termine par la satisfaction des revendications et que la lutte va continuer.

A l'embauche du 2 août, le terre plein rassemble plus de 10.000 travailleurs. Manifestation en ville vers la Sous Préfecture ou GAND est en discussion avec les patrons.

Devant la Sous Préfecture, la présence massive des forces de police augmente la tension chez les manifestants.

Un nouveau lock out est prononcé par les patrons. Devant cette situation, BACON le ministre du travail se décide, enfin, à nommer un médiateur en la personne de CHAILLE Inspecteur Général du Travail.

Photo : Grèves de 1955, le 27 septembre les femmes apportent leur soutien à leurs maris grévistes. Parmi elles, au premier rang à gauche, Cécile Prampart avec Michel, l'un de ses fils, dans la poussette et Annie lui tenant la main. [CHT, coll. Cécile et Georges Prampart]

Une rencontre est prévue au ministère du travail pour le 5 août, les syndicats demandent la levée du lock out, les patrons la fin des grèves tournantes.

Tard dans la nuit les syndicats acceptent la suspension des grèves le temps des négociations et le lock out est levé.

Les dockers de Saint-Nazaire se mettent en grève, les ouvriers du bâtiment entament des grèves pour les salaires, de nombreux arrêts de travail ont lieu dans la fonction publique en solidarité, la population témoigne de plus en plus de son soutien aux métallos. Cette situation conduit à la tenue d'un conseil municipal extraordinaire de soutien aux métallos et d'exiger la satisfaction des revendications et ceci après bien des atermoiements du maire BLANCHO et de sa majorité municipale.

Des accords interviennent rapidement dans le bâtiment et chez les dockers.

Les négociations à Paris à partir du 5 août :

Les négociations reprennent à Paris le 5 août jusqu'au 7 août sans discontinuer et au bout un accord est enfin devenu possible après 3 jours de discussions avec la participation du conciliateur CHAILLE du Ministère du Travail.

Les députés Gravoille (PCF), Guitton (SFIO), Moisan (MRP) étaient intervenus auprès du ministre Bacon pour la satisfaction des revendications salariales.

Les négociations ont été dures mais les patrons et le gouvernement devant l'ampleur du conflit et la durée du conflit à Saint-Nazaire avec celui de Nantes depuis le mois de mai, craignaient une extension au-delà, du département.

Pendant toute la durée des négociations, les travailleurs sont informés par plusieurs rassemblements aux bourses du travail et sur le terre plein de Penhoët et sont juges des résultats arrachés aux patrons.

Le résultat des négociations du 7 août : vers un accord.

Une augmentation générale des salaires de 22 %.

La mise en place d'une commission d'étude sur le boni qui passe de 20,5 à 24 %.

La commission mixte pour la négociation des conventions collectives (ouvriers et collaborateurs) qui sont conclues en quelques mois alors que datant de 1946 les discussions n'avançaient pas depuis des années.

Le vote sur le résultat des négociations le 16 août :

3.000 ouvriers sont encore en congés le 16 août. 7.298 participent au vote

Pour la signature de l'accord : 5.942 voix, soit 81,4 %.
Contre la signature : 1210 voix.
Abstention et nuls: 146.

Dans le même temps à Nantes où le conflit a commencé en mai avec la revendication "nos 40 francs" les débrayages et négociations sont au rythme de ce qui se passe à Saint-Nazaire.
Les patrons ont la même attitude, refus de satisfaire les revendications et provocations.
En août au retour des congés et avec le succès remporté à Saint-Nazaire l'exigence des métallos nantais devient plus forte et les actions plus dures.
Le préfet RIXE emploie les mêmes provocations violentes avec CRS et gardes mobiles.
Les 18 et 19 août les métallos nantais soutenus par la population manifestent ; les CRS tirent et Jean Rigollet ouvrier du bâtiment est assassiné d'une balle dans le dos. Il y aura aussi 400 blessés, c'est dire l'extrême violence policière.
Les réactions des métallos et de la population ouvrière vont faire fléchir les patrons et le pouvoir.
Un accord sera conclu sur les salaires de 22 à 30 francs suivant les entreprises.
Le vote des métallos nantais aura lieu le 3 octobre. Seulement 53 % approuveront cet accord, ce qui fait apparaître que le résultat est loin de satisfaire l'ensemble des travailleurs.

Les répercussions nationales du conflit des métallos nazairiens et nantais de 1955 :

Novembre 1955 : accord sur les salaires dans la région parisienne.
Décembre 1955 : accord sur les salaires chez Peugeot le 10.
Décembre 1955 : accord salarial aux charbonnages de France le 27.
Décembre 1955 : accord salarial chez Renault et 3 semaines de congés payés.

C'est en 1956 que la 3ème semaine de congés payés est étendue en France.

Quels enseignements peut-on tirer de ces grands conflits de 1955 ?

Dialogue social

Il n'y a de vrai dialogue social qu'en fonction du rapport des forces, démonstration en est faite aujourd'hui, sans rapport des forces en faveur des salariés c'est une coquille vide et même la régression.

Unité des organisations syndicales

Il est évident que les comités de lutte que la CGT a contribué à mettre en place ont été la garantie de l'unité des salariés et des syndicats et ainsi des résultats obtenus après 8 mois de luttes intensives et de négociations. L'unité se construit toujours sur le lieu du travail.

Démocratie ouvrière et démocratie syndicale

La région nazairienne a une forte culture ouvrière depuis l'industrialisation de la région. Les grèves des sidérurgistes de Trignac en 1894, la marche sur Nantes de 1933, les grèves de 1955, 1957, 1964, 1967 et depuis en témoignent. Il y a toujours des réactions anarcho-syndicalistes qui ne s'opposent pas à la démocratie syndicale mais qui la renforce.

Le syndicat donne son avis , les salariés décident, la consultation permanente des travailleurs en 1955 comme en 1967 a été un élément déterminant de l'efficacité des luttes qui ont conduit aux résultats important arrachés au patronat et au gouvernement.

Pour la CGT, la revendication appartient aux salariés, les luttes sont les leurs, ils décident du résultat des négociations.

Guy TEXIER
Walter BUFFONI

Bibliographie :

Archives Guy TEXIER
Archives UL CGT de St. Nazaire
Editions AREMORS 1945/1962
Articles du Mensuel REGARD et de Ouest Matin (PCF)
Articles Ouest-France

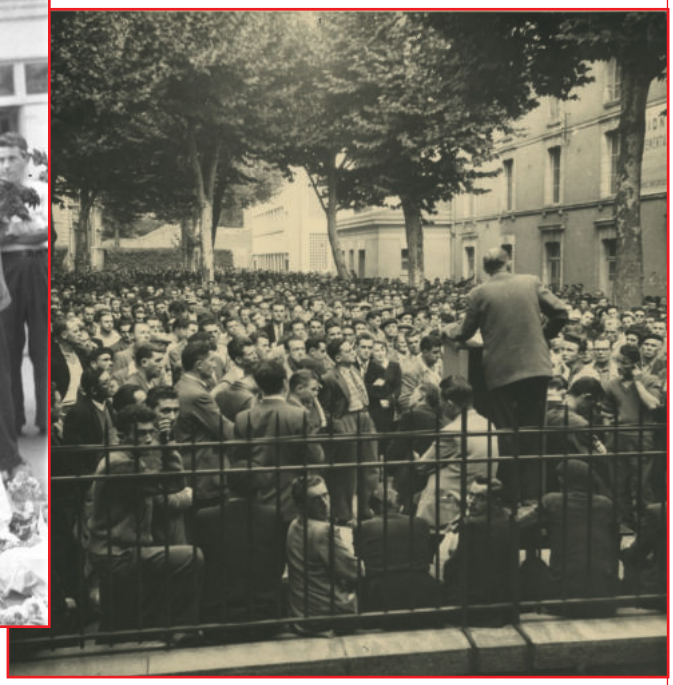

Photos : dépôt de gerbe là ou Rigollet a été tué - une prise de parole à la bourse du travail à Nantes

BREF RETOUR SUR LA GRÈVE DES TRAMINOTS NANTAIS DE 1955

Il y a soixante ans, les conflits sociaux dans la métallurgie ont marqué l'histoire ouvrière et syndicale de la Basse-Loire. Les revendications salariales, les luttes, parfois tragiques, et les acquis obtenus sont encore dans les mémoires. Les combats de l'année 1955 ont également permis de nettes améliorations dans le bâtiment. Ces victoires sociales, cependant, ne se sont pas limitées à ces deux corporations emblématiques et, à la lecture des journaux de l'époque, les comptes-rendus de grèves montrent bien d'autres corporations impliquées dans les luttes de l'été et de l'automne 1955. Luttes pour l'augmentation des salaires chez Lu, à la Biscuiterie Nantaise ; dans les conserveries chez Amieux ; à la Raffinerie de Chantenay, chez Say, etc.

En 1957, le rapport du 37ème congrès de l'UD-CGT souligne un des nombreux aspects positifs des luttes de 1955 dans la métallurgie. C'est le climat de confiance qu'il a créé dans d'autres corporations, ou le rapport de force est le plus faible, qui ont profité du climat favorable à l'action pour arracher des augmentations substantielles de salaires en particulier dans les corporations à main-d'œuvre féminine comme l'alimentation, l'habillement, la confection. Pourtant, il n'était pas facile de faire céder des patrons comme DECRÉ, BRUNNER ou EZAC. A la Société parisienne de confection, l'action des ouvrières contraint le patron à faire de meilleures propositions. Même les jeunes filles de la Coopérative de consommation de Trignac rejettent les offres du conseil d'administration d'une augmentation de 12 francs de l'heure et réclament 20 francs.

Les traminots nantais demandent une augmentation uniforme de 40 F de l'heure.

Il est une corporation, bien connue des Nantais, celle des traminots, qui s'est associée aux luttes de 1955. Le 24 août, les syndicats déposent un cahier de revendication et demandent une hausse uniforme de 40 francs de l'heure et un alignement sur la métallurgie. La revendication des métallurgistes nazairiens et nantais était également une question de rattrapage des salaires de la métallurgie parisienne.

Les arguments

Les traminots débutent leur conflit vers la mi-août, il va durer près de 3 mois ! Les syndicats vont trouver pour adversaires, non seulement la Compagnie des Tramway Nantais (CTN) mais également le Maire de Nantes, M. ORRION, et les pouvoirs publics.

Une première rencontre, le 24 août, pose les bases revendicatives du personnel que le directeur, M. ROCH, s'empresse de rejeter en totalité. La CNT ne reconnait pas l'assimilation entre les traminots et les métallurgistes et les 40 F d'augmentation par heure, s'ils étaient accordés, représenteraient, selon le directeur, une charge annuelle de 100 millions de francs. Enfin, ROCH se déclare opposé à une majoration uniforme qui écraserait, selon lui, à nouveau la hiérarchie. D'autre part les directives gouvernementales sont claires : "Il ne saurait être question d'évolution des salaires que dans le cadre de la stabilité des prix !". C'est également la position du maire. Or, la politique de la CNT est de répercuter toute hausse des salaires par un relèvement des tarifs des transports urbains à la charge de la population.

Concernant l'assimilation traminots-métallos, rappelée par les syndicats, de 1929 à 1942, la CNT à du admettre dans les commissions tripartites, la métallurgie comme base de comparaison des salaires de son personnel. Ceci s'explique par la qualification des ouvriers d'entretien assimilables aux branches de la métallurgie : ajusteur, tourneur, chaudronnier, menuisier, peintre, etc. Les arrêtés de reclassification de 1947 ont, tenant compte des conditions de travail, et assimilés les employés du roulement à des ouvriers qualifiés (receveur, wattmen, chauffeur).

Quant à la CNT, elle prétend, depuis 1946, à un déficit persistant

pour ne pas accorder aux traminots des augmentations de salaire décent. En 1951, il existait un écart de 35 francs horaires avec un professionnel équivalent dans la métallurgie. Par contre, par réévaluation, le capital de la CNT est passé de 33 millions en 1953 à 110 millions en 1955.

Les premières négociations

Elle débute le 26 septembre, soit un mois après le dépôt du cahier de revendication, dans le cadre de la commission paritaire des tramways. Assiste à cette réunion, également le représentant de la ville Monsieur ROBET, adjoint aux tramways, à coté des représentants des syndicats et de la CNT.

C'est le délégué PEROI, de la CGT qui rappelle les revendications. En réponse, ROCH précise que les ressources de la compagnie ne lui permettent pas de prévoir une augmentation de salaires sans une revalorisation des tarifs de 16 %. Or, en mai 1955, les tarifs viennent déjà d'augmenter de 9 %.

La situation semble bloquée, pour autant le directeur propose une augmentation de 5 % des salaires, (qui se traduirait par une charge de l'ordre de 16,5 millions de francs) mais nécessitant une augmentation des tarifs de l'ordre de 3 %. Les syndicats refusent cette ouverture. PEROI, de la CGT, souligne qu'il s'agit ici de recommandations du CNPF : l'attribution d'une augmentation de 5 % constituait l'application des instructions du patronat français. La CNT, dans sa stratégie de non négociation, articule hausse des salaires à hausse des tarifs. La municipalité désir sortir rapidement de se conflit qui touche l'ensemble de la population nantaise alors que les grèves se multiplient et que le comité d'action à réussi à faire l'unité des syndicats de traminots.

Fermé pour cause de ventre creux.

Le conflit prend de l'importance. Des affichettes, "fermée pour cause de ventre creux" sont posées dans les bus et rappellent l'origine du conflit. Les grèves se font plus nombreuses et les manifestants accompagnent les délégations reçues par la municipalité et la compagnie des bus.

Photo : l'usine LU dans les années 50

Vers un déblocage de la situation

La situation va se modifier avec les acquis obtenus dans la métallurgie nantaise. Les traminots tenant compte de l'évolution sociale sur le plan local, abandonnent la revendication des 40 F de l'heure et désirent désormais une augmentation de 25 F similaire aux métallos. Ce changement peut-être considéré ou interprété comme une forme d'ouverture vers une solution.

Le 25 octobre se tient, dans les locaux des Ponts-et-Chaussées, la commission tripartite chargée de résoudre le conflit des tramways. Au lieu des 5 % d'augmentation, la direction propose 8 % et les pouvoirs publics, en la personne de l'Inspecteur Divisionnaire du Travail et, afin d'éviter l'application de la procédure de médiation, invite les traminots à un relèvement de leurs salaires de 10 %, soit 15 F en moyenne.

Le soir, lors de l'Assemblée Générale à la Bourse du travail, les traminots examinent les propositions. Elles sont rejetées et le comité intersyndical est mandaté pour

continuer l'action revendicative. Les traminots ont bien enregistré la proposition d'augmentation de 8 % de la compagnie et noté la promesse des pouvoirs publics d'aller jusqu'à 10 % sur la base de la métallurgie. Or, les 8 % s'ils doivent suffire pour combler l'écart des salaires existant entre la métallurgie et les tramways depuis 1951, pour les syndicats et les traminots cette interprétation est erronée étant donné qu'il faut remonter jusqu'en 1946, époque où les salaires des traminots étaient sensiblement à parité avec la métallurgie. Quant aux 10 %, proposés par les pouvoirs publics, ils doivent recevoir l'aval du Conseil d'Administration de la compagnie des tramways.

Un allié imprévu

Les syndicats vont trouver un allié en la personne du Maire de Nantes. Sans doute pas pour les mêmes motifs que les traminots. Le conflit perturbe les transports à la veille des cérémonies de la Toussaint et le Maire n'est pas sans recevoir les doléances des Nantais.

Dans un courrier à la CNT, le Maire reproche à la direction de ne pas avoir "fait tout ce qui pouvait être tenté pour préparer un règlement convenable de litige qui l'oppose à son personnel ". Et le chef de division des services administratifs de la ville de renchérir que la CNT à "un peu trop tendance parfois-la marque en a été faite, il y a plus de trente ans pour la première fois- à laisser se désorganiser pour faire pression sur l'administration". La ville, vis-à-vis de la population, ne veut pas être responsable des difficultés des transports urbains à la veille des fêtes.

Le médiateur

Les procédures de conciliation étant épuisées, la compagnie des tramways fait appel au procédé de la médiation dans les conditions fixées par le décret du 5 mai 1955. Le 2 novembre, le Préfet désigne un médiateur qui rend ses recommandations le 12 novembre.

Dans ses considérants, le médiateur rejette l'assimilation des traminots aux métallurgistes et affirme qu'il est plus normal de comparer les salaires pratiqués sur les tramways de Nantes à ceux des transports routiers, de même nature. Cette comparaison montrant peu de différence dans les salaires. Mais, vu les conditions de vie à Nantes, il propose une majoration de 6 F à 20 F de l'heure suivant les catégories, soit de 5 à 10 %.

Dans sa conclusion et pour ces motifs, le médiateur recommande l'adoption des mesures suivantes :

"Majoration de 7 % des salaires en vigueur au 1er novembre 1955 ; reclassification des diverses catégories d'employés au moyen de primes ou d'indemnités spéciales de telle façon que

Photos : l'arrêt de tramway devant l'usine des Batignolles, 1930. [CHT, coll. Philippe] - 1er mai 1937 à Nantes. Groupe de militants CGT, devant le monument de la place de la Duchesse-Anne, avec une bannière du syndicat des tramways et autobus de Nantes et des slogans contre la guerre ou de solidarité ouvriers-paysans. [CHT, coll. Mme. Le Mée-Renard]

l'ensemble des majorations de salaires ne dépassent pas 10 % ; enfin, mise en application dans le plus bref délai possible de nouvelles échelles de salaires et du relèvement de tarif dans les conditions prévues par le 24e avenant".

A l'annonce de ces mesures les traminots vont décupler leur action par des arrêts surprises, arrêts par tête de ligne, des grèves d'une demi-journée. De nouvelles propositions vont alors être faites aux syndicats, par M. Chauchoy, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, qui propose une augmentation de 10 % des salaires avec rappel du 24 août, date du dépôt du cahier de revendication. Cette augmentation est répartie de telle façon qu'il n'y aura pas d'augmentation inférieure à 3000 F par mois. L'augmentation moyenne étant d'environ 15,80 F de l'heure. Les traminots toucheront par leur rappel la somme moyenne d'environ 6500 F.

Epuisés par ce long conflit, à bout de ressources, à une très forte majorité, les traminots vont accepter ces dernières propositions, sans perdre de vue que leur revendication initiale était une augmentation de 15 %. Les 10 % acquis sont la première étape d'un conflit qui à duré déjà près de trois mois, en face des silences de plusieurs semaines de la compagnie et de l'administration, des lenteurs des propositions et des recommandations injustifiées du médiateur.

Enfin, il faut se rappeler que la compagnie nantaises des tramways, assure un service public des transports avec l'autorité de tutelle assurée par la ville. Celle-ci contrôle les tarifs des transports par une convention de 1925 et l'intermédiaire d'avenants compliqués et renégociables. Or, si l'augmentation des salaires est de 10%, la majoration des tarifs atteint également 10%.

Robert GAUTIER

Sources :

Archives municipales de Nantes, série W, délibérations du Conseil Municipal, archives de la CGT et presse locale.

PV DE L'AG IHS 44 DU 16 JUIN 2015

Notre Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 16 juin après-midi à la maison des syndicats.

Une vingtaine de camarades étaient présents, dont le Secrétaire Général de l'UD, Fabrice David et une dizaine s'étaient excusés dont l'IHS Confédérale. Nous avons apprécié cette augmentation de présence, par rapport aux dernières assemblées.

Le débat qui s'est établi, après le rapport moral, a été également d'une grande richesse.

Plusieurs points ont été particulièrement développés :

- La question des archives car plusieurs camarades sont confrontés à la perte d'archives et au problème de classement. La formation que nous avions programmée en février 2015, puis début juin a pourtant du être annulée faute de participants. L'UD s'engage à impulser cette formation qui sera de nouveau programmée en 2016. De même l'IHS pourrait intervenir dans les commissions exécutives d'ULs et de syndicats pour susciter l'intérêt d'archiver et de conserver l'histoire locale. Il faut aussi être particulièrement attentif aux archives numériques, car tout peut disparaitre en un clic.
- Plusieurs intervenants souhaitent également que l'IHS puisse faire une intervention sur l'histoire et sa nécessité dans les formations syndicales. Un débat s'est instauré pour savoir ou était le bon niveau d'intervention. Stage d'accueil, niveau 1, niveau 2 ? La fédération FAPT a introduit une journée dans le niveau 2 sur l'histoire, mais cela peut-être aussi dans un atelier spécifique dans un congrès par exemple. Ce qui est important c'est que cela puisse se faire.
- Tous ont fait part de la nécessité de développer notre IHS et de gagner de nouveaux adhérents.
- Il a été pointé l'importance du lien de l'actualité avec l'histoire. Ce que nous tentons de faire avec des articles comme "l'histoire du travail dominica" , ou de "la CGT et l'Algérie".
- Dans les pistes de travail, des camarades proposent un travail sur l'histoire de la gare de l'Etat et de son passé animé de nombreux conflits dans lesquels se sont impliqués nos camarades cheminots. L'histoire de La Génestrie au Gavre. Des archives sont disponibles. L'hôpital de Blain en lien avec l'histoire de l'Union Locale. Et tout le travail que nous avons lancé sur 1995 en Loire-Atlantique. Après les cheminots, les PTT, la construction se met dans la boucle. Mais il reste des secteurs entiers comme les territoriaux, l'éducation, la métallurgie, la santé où nous n'avons rien de lancé. Les camarades d'INDECOSA souhaitent également que nous éditions un article pour l'anniversaire de la création de l'association.
- L'IHS Confédérale propose une initiative commune de tous les instituts la semaine du 19 au 22 octobre pour l'anniversaire de la création de la Sécurité Sociale, nous n'avons pas tranché sur la forme de cette initiative qui se ferait avec l'UD.

Le rapport moral et le rapport d'activité ont été validés à l'unanimité.

Le budget a été présenté. Il est à l'équilibre. L'UD nous a octroyé une subvention de fonctionnement de 1000 euros, ce qui nous permet de faire plus de projets, type organisation de conférences.

Le budget a été validé à l'unanimité

Présentation du CA :

Notre camarade Jean-Paul RICA, nous a malheureusement quitté brutalement. Le syndicat des territoriaux de Nantes n'a pas fait de proposition pour le remplacer.

Daniel ROGER, retraité CPAM, souhaite arrêter. Il demande au syndicat de le remplacer mais n'a pas de proposition pour l'AG.

Ont été réélus au CA à l'unanimité :

BOURSICOT Josette,
DRONVAL Louis,
GAUTIER Robert,
GUERZEDER Sylvie pour l'UL de Nantes,
GUILBAUDEAU Jean-Claude,
GUILLÉ Marcel (Secrétaire),
GUIRAUD Robert,
MOREL Patrice,
ROBIN Marie-Claude (Présidente),
ROUSSEAU Jacques,
TACET Michel,
TEXIER Guy,
TRUET Alain (Trésorier).

Marie-Claude ROBIN

Hier matin A 100 % LES OUVRIERS DU BATIMENT ONT DEBRAYÉ
PUIS ASSISTÉ A UN MEETING A LA BOURSE DU TRAVAIL
Ils réclament 25 francs d'augmentation horaire

UNE DÉLÉGATION A LA PREFECTURE

Photos : arrivée d'une manif place Royale par la rue Crébillon. [CHT, coll. UD CGT 44] - meeting aux ACB. [CHT, coll. UD CGT 44] - Ouest-Matin du 11 août, débrayages dans le bâtiment à Nantes. [CHT, coll. UD CFDT 44]

Institut d'Histoire Sociale
Union Départementale CGT de Loire Atlantique
Maison des syndicats
1 place de la Gare – CP 1
44276 Nantes Cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 60

« Dialogue social » et « démocratie sociale » depuis 1945.

Une perspective historique

Stéphane SIROT,

historien, enseignant à l'Université de Cergy-Pontoise et à l'IEP de Paris

Le modèle de relations sociales mis en place ces dernières années, notamment depuis la loi de 2007 dite « de modernisation du dialogue social », a connu récemment quelques ratés. Pour autant, gouvernement et Medef restent déterminés dans leur volonté de réforme du « dialogue social ».
Que nous enseigne l'histoire de la négociation, des relations entre syndicats, patronat et État depuis 1945 ? Quelles réalités recouvre le « dialogue social » ? Avec quels risques de dérives ? S'agit-il en fait de modifier en profondeur les rapports sociaux sans bruits ni conflits ? Dans une conjoncture peu propice aux acquis sociaux, le dialogue n'est-il pas davantage un monologue ? Dans quelle mesure menace-t-il les pratiques syndicales conflictuelles ?

Mardi 15 décembre 2015 de 18h à 21h
Salle F, Batiment central, Maison des syndicats
Place de la gare de l'Etat, Nantes
Entrée libre

STAGE ARCHIVES
organisé par l'UD et L'IHS :
18 et 19 avril 2016
salles 121 et 109
Animé par
Patrice Morel et
Sylvie Guerzeder
Inscriptions auprès de l'UD :
ud44@cgt.fr

PROCHAINS C.A.
- **25 janvier**
- **14 mars**
- **23 mai**

A.G. :
- **16 juin à 17 h**

lacgt44.fr/